



DÉCEMBRE 2024

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2025-2026

Propositions de la Coalition des Tables
Régionales d'Organismes Communautaires
du Québec (CTROC)

Présenté à

M. Éric Girard

Ministre des Finances du Québec

TABLE DES MATIÈRES

- 03** Ce qu'est la CTROC
- 04** Ce que font la CTROC et les TROC/ROC en bref
- 05** Le PSOC, un programme de financement qui mérite des soins
- 06** Quelques grands enjeux
- 07** Besoins financiers exprimés en 2024-2025
- 08** Plan de rattrapage financier
- 09** Propositions
- 10** En conclusion, l'ACA pour le bien collectif

Ce qu'est la CTROC

Interlocutrice des organismes communautaires autonomes auprès du MSSS

La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) est interlocutrice privilégiée du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux dossiers liés à l'action communautaire.

Une spécificité unique à la CTROC est de réunir 14 tables régionales et regroupements régionaux d'organismes communautaires (TROC/ROC) qui eux-mêmes sont les interlocuteurs privilégiés des établissements régionaux de la santé et des services sociaux de leur territoire.

La CTROC et ses membres représentent plus de 3 000 organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux.

Objectif ultime de la CTROC

Soutenir l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens en faisant reconnaître la contribution fondamentale du mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux. Grâce à l'existence de l'action communautaire autonome, des milliers de bénévoles, de personnes aux prises avec différentes problématiques et de citoyennes et citoyens reprennent ensemble du pouvoir sur leur vie.

La CTROC veut

Que le mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux ait les moyens de continuer à contribuer à un filet social juste et solide pour la population québécoise.

Ce que font la CTROC et les TROC/ROC en bref

1

Rôle d'interlocuteur national (CTROC) et régional (TROC/ROC) des organismes communautaires autonomes auprès du MSSS et des établissements.

2

Travail de concertation sur toute orientation, contenu, processus et modalité concernant les organismes communautaires autonomes, entre autres en regard du programme de soutien aux organismes communautaires national et régionalisé (PSOC).

3

Mobilisation, représentation, information, formation, promotion, consultation, analyse, soutien, et toute autre action qui sert l'intérêt collectif des 3 000 et plus organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux et la population qui les fréquente.

Le PSOC, un programme de financement qui mérite des soins

Le PSOC est le principal véhicule financier pour les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux.

Dans le PSOC, le volet du financement à la mission globale prédomine sur les deux autres modes de financement que sont les ententes pour activités spécifiques et les ententes pour projets ponctuels.

Le financement à la mission globale est le meilleur moyen pour soutenir le travail des organismes communautaires autonomes puisqu'il finance à la fois leurs activités et services dans une perspective générale, tout en exigeant le respect de certains critères liés entre autres à la reddition de comptes.

Concrètement, le financement à la mission permet aux organismes de répondre aux besoins des personnes qui les fréquentent, de

s'adapter en fonction de l'évolution des problématiques, de prévenir l'apparition ou l'aggravation des conséquences liées aux problèmes existants, et de faire la promotion de mesures politiques souhaitables pour améliorer les conditions de vie de la population.

Outre leurs actions préventives, les organismes communautaires ont une approche globale qui tient compte de toute la personne. Ils agissent également sur les déterminants qui influencent le contexte dans lequel vivent les personnes qu'ils rejoignent, par exemple leurs conditions socio-économiques.

Les organismes sont des lieux d'appartenance, des espaces démocratiques, des berceaux de transformation sociale et des sites d'activités et de services directs.

Sans un financement récurrent à la mission globale, qui permet la prévisibilité et la stabilité des activités et services des organismes communautaires autonomes, le Québec serait sans aucun doute privé de cette richesse unique au monde.

Quelques grands enjeux

Sous-financement chronique

En dépit des demandes d'aide et de soutien de la population qui explosent depuis de nombreuses années, plus particulièrement depuis la pandémie de la COVID-19, le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux a très peu augmenté. Ainsi, en 2024-2025, un peu plus de 3 000 organismes se sont partagés une maigre augmentation de 10 M \$ à la mission, ce qui représente 1,25% des demandes de rehaussement de leurs conseils d'administration.

L'octroi du financement à la mission globale se fait selon des règles établies en concordance avec les spécificités de ce mode de financement. Or, il arrive trop souvent que celles-ci ne soient pas appliquées. Ainsi, l'enveloppe supplémentaire de 10 M\$ en 2024-2025 s'est vu amputé de 1 M\$ pour être attribuée directement à trois organismes ciblés, laissant le résiduel de 9 M\$ aux 3 040 autres organismes. Ces entorses ont des impacts entre autres sur la répartition interrégionale, les règles d'attribution convenues dans les cadres de financement régionaux, et l'équité de traitement des organismes.

Irrespect des règles d'attribution

Atteintes au caractère régionalisé et généraliste du PSOC

Le PSOC est régionalisé et généraliste. Son application se fait en région, selon des balises convenues entre les établissements et les TROC/ROC. La répartition du financement à la mission globale s'effectue à partir de grandes catégories qui regroupent des organismes de différents secteurs d'activités. Le classement des organismes dans cette typologie se base sur leurs stratégies d'intervention, et non en tenant compte des secteurs d'activités. Ainsi, cibler des secteurs ou des organismes précis lors d'investissements financiers entraînent des iniquités et freinent la réduction des écarts de financement actuels.

**Besoins financiers
exprimés en 2024-2025
par les conseils d'administration
des organismes communautaires
autonomes
intervenant en santé
et services sociaux**

830 M\$

Le montant de 830 M\$ est la somme vérifiable des besoins des organismes inscrits dans les formulaires 2024-2025 de demande de rehaussement de financement à la mission globale.

Plan de rattrapage financier

La CTROC propose un plan de rattrapage financier de 830 M\$ d'argent neuf et récurrent, à investir dans le volet financement à la mission globale du PSOC, sur un horizon de cinq années. Concrètement, cela implique que le gouvernement verserait 166 M\$ à l'an 1 du plan, c'est-à-dire en 2025-2026. L'année suivante, en plus de renouveler le rehaussement initial, un nouveau montant de 166 M\$ serait investi, portant ainsi le total pour l'année 2026-2027 à 332 M\$ récurrents et ainsi de suite jusqu'en 2029-2030 où la somme des besoins exprimés par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux serait atteinte.

À noter que la ventilation de la somme de 830 M\$ décrite dans le tableau suivant s'inspire des présentations budgétaires gouvernementales:

Impact financier des sommes pour la bonification du soutien à la mission globale des organismes communautaires

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Programme de soutien aux organismes communautaires	166	332	498	664	830	2490
Total	166	332	498	664	830	2490

Faits saillants

- Un investissement récurrent de 830 M\$ dans le volet mission globale du PSOC, sur un horizon de cinq années, permet aux organismes communautaires autonomes d'assurer la réalisation de leurs activités et services au bénéfice du collectif.
- Cet investissement, réparti selon le caractère régionalisé de l'enveloppe de financement à la mission globale, est la meilleure garantie pour répondre aux besoins spécifiques des populations réparties sur l'ensemble du Québec.
- Cet investissement, réparti selon le caractère généraliste de l'enveloppe de financement à la mission globale, constitue un levier essentiel pour réduire les écarts de financement existants.

Propositions

Que le gouvernement investisse 830 M\$ dans le volet du financement à la mission globale du PSOC.

1

Que le gouvernement adopte un plan de rattrapage financier étendu sur cinq ans pour répondre aux besoins de rehaussement exprimés par l'ensemble des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux.

2

Que le gouvernement respecte les règles d'attribution entourant le financement à la mission globale telles qu'elles sont balisées dans le cadre normatif du PSOC de 2023.

3

Que le gouvernement préserve le caractère régionalisé et généraliste du PSOC.

4

En conclusion, l'ACA pour le bien collectif

Le mouvement d'action communautaire autonome (ACA) compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions, dont un peu plus de 3 000 intervenant en santé et services sociaux. Ensemble, les organismes d'ACA sont soutenus par 425 000 bénévoles et sont fréquentés par plus d'un million de personnes vivant différentes formes de difficultés.

Ces organismes se caractérisent par une immense diversité d'actions et d'approches. Ils sont la démonstration de la force d'un mouvement citoyen qui, partout, dans les villes comme dans les petites communautés, anime des milieux de vie, fait de la prévention et de l'accompagnement, et intervient dans toutes les sphères d'activités telles que la santé, l'éducation, les loisirs, la culture, le logement, et l'alimentation. En outre, les organismes communautaires autonomes contribuent à l'inclusion sociale des personnes et à la lutte contre la pauvreté.

La CTROC est solidaire des revendications des organismes d'ACA intervenant dans d'autres domaines que la santé et les services sociaux, notamment en ce qui concerne la nécessité de rehausser et d'indexer annuellement tous les programmes de financement à la mission globale.

L'État n'a pas les moyens de se priver de cette richesse collective que s'est donné le Québec. Pour le bien collectif, le gouvernement se doit d'en prendre soin.

Pour rejoindre la CTROC

info@ctroc.org

www.ctroc.org

514-562-3349